

**COMITÉ RÉGIONAL DE L'AFRIQUE**

**ORIGINAL : ANGLAIS**

Soixante-dixième session  
Reprise de la session virtuelle, 24 novembre 2020

Point 9 de l'ordre du jour

## **ÉLABORATION DU BUDGET PROGRAMME 2022-2023**

### **Approche et processus**

#### **SOMMAIRE**

#### **Paragraphes**

INTRODUCTION .....	1-3
PRINCIPES DIRECTEURS PROPOSÉS POUR LE BUDGET PROGRAMME.....	4
APPROCHE PROPOSÉE POUR L'ÉLABORATION DU BUDGET PROGRAMME .....	5
ÉLÉMENTS DE L'AVANT-PROJET DE BUDGET PROGRAMME QUI SERA PRÉSENTÉ À LA CENT QUARANTE-HUITIÈME SESSION DU CONSEIL EXÉCUTIF .....	6
ENVELOPPE BUDGÉTAIRE POUR LE BUDGET PROGRAMME 2022-2023 .....	7-9
FINANCEMENT DU BUDGET PROGRAMME 2022-2023 .....	10-13
PROLONGATION DU TREIZIÈME PROGRAMME GÉNÉRAL DE TRAVAIL DE 2023 À 2025 .....	14-18
PARTICIPATION DES ÉTATS MEMBRES À L'ÉLABORATION DU BUDGET PROGRAMME.....	17-20
PRINCIPALES ÉTAPES ET CALENDRIER GÉNÉRAL.....	21

## INTRODUCTION

1. La pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), qui ne recule pas, provoque des perturbations sans précédent dans le monde, dans toutes les régions et tous les pays. Cette crise a également des conséquences sur l'élaboration du budget programme 2022-2023 : en temps normal, un avant-projet complet de budget programme serait soumis aux comités régionaux après avoir été élaboré dans le cadre d'un processus de planification rigoureux et inclusif, partant de la base. Toutefois, les possibilités de mener des consultations importantes au niveau des pays ont été limitées en 2020, et il n'a pas été possible de suivre le processus normal d'élaboration du budget programme.

2. Tout en s'attachant à aider le monde à combattre la pandémie, l'Organisation continue de s'attaquer aux problèmes actuels et nouveaux qui ont une incidence sur la santé et le bien-être de la population. De même, le processus d'élaboration du budget programme doit reprendre dans cette situation nouvelle et il convient d'adopter une approche pragmatique. L'Organisation doit veiller à ce que le nouveau budget programme reflète la nouvelle réalité, l'évolution des besoins de ses États Membres en matière de santé et les enseignements importants tirés dans ce contexte. Le calendrier et les consultations avec les États Membres dans le cadre du processus doivent être ajustés en conséquence.

3. Il est irréfutable que la crise provoquée par la COVID-19 sera à l'origine d'une forte dynamique de changement, dont le budget programme de l'Organisation doit tenir compte. L'élaboration du budget programme a lieu pendant une période de transition, au cours de laquelle l'OMS continue de lutter contre la pandémie. Ces circonstances permettent aussi de repenser le rôle de l'Organisation qui, après la pandémie, devra être mieux armée pour aider le monde à la fois à éviter qu'une crise sanitaire de cette ampleur ne se reproduise et à bâtir des systèmes de santé résilients qui protègent et favorisent la santé publique et le bien-être afin de véritablement progresser vers le développement durable.

## PRINCIPES DIRECTEURS PROPOSÉS POUR LE BUDGET PROGRAMME

4. Le budget programme doit être élaboré suivant les principes ci-dessous :

- le processus doit être **conduit par les États Membres**, selon leurs besoins et pour la santé dans le monde ;
- il faut appliquer, le cas échéant, les **enseignements déjà tirés de la crise provoquée par la pandémie de COVID-19** ;
- le budget programme doit être **souple** pour tenir compte des nouvelles informations et des nouveaux besoins ;
- le processus doit être **rigoureux et consultatif** tout en étant **pragmatique** pour que l'OMS puisse continuer à fonctionner ; et
- le budget programme doit être **ambitieux** afin de répondre à toutes les exigences nécessaires pour que l'OMS puisse s'acquitter de sa mission et pour obtenir un retour sur investissement maximal dans le domaine de la santé.

## APPROCHE PROPOSÉE POUR L'ÉLABORATION DU BUDGET PROGRAMME

5. L'OMS est confrontée à un dilemme : elle doit refléter dans le budget programme 2022-2023 d'importants changements déjà en cours tout en attendant les résultats de l'évaluation de la riposte mondiale à la COVID-19, dont est chargé le Groupe indépendant sur la préparation et la riposte à la pandémie. Afin de résoudre ce dilemme, le Secrétariat propose de maintenir un cycle biennal pour le budget programme 2022-2023, **en supposant qu'un budget révisé sera soumis à l'Assemblée de**

**la Santé en mai 2022.** En adoptant cette approche, le Secrétariat montre qu'il est prêt à procéder aux changements nécessaires et à répondre rapidement aux nouveaux besoins des États Membres liés à la crise due à la COVID-19, tout en admettant que l'évaluation du Groupe indépendant est essentielle pour aider les États Membres à prendre des décisions concernant les travaux futurs de l'OMS dans le cadre du processus d'élaboration du budget programme. Prévoir la souplesse nécessaire pour apporter des changements au bout des six premiers mois de l'exercice biennal permettrait à l'Organisation d'examiner les résultats de l'évaluation du Groupe indépendant, de disposer d'informations plus précises sur l'évolution des besoins et des priorités des pays, de consentir les investissements nécessaires et de parvenir au niveau de financement voulu pour exécuter l'intégralité du budget programme.

### **ÉLÉMENTS DE L'AVANT-PROJET DE BUDGET PROGRAMME QUI SERA PRÉSENTÉ À LA CENT QUARANTE-HUITIÈME SESSION DU CONSEIL EXÉCUTIF**

6. Le Secrétariat prépare un avant-projet de budget programme 2022-2023, pour examen par le Conseil exécutif en janvier 2021. Cet avant-projet contiendra les éléments suivants :

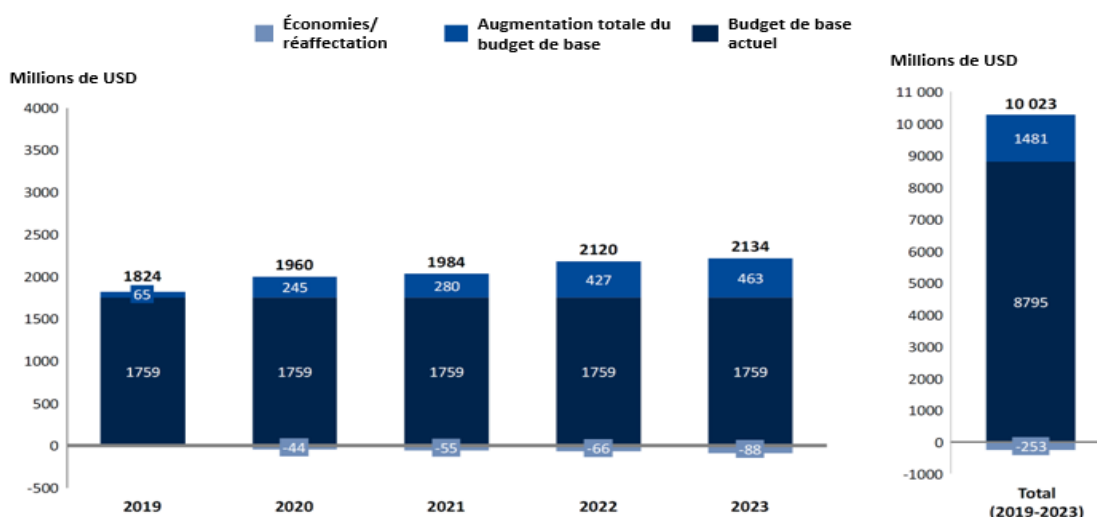
- les résultats sanitaires que le Secrétariat s'est engagé à obtenir pour les pays dans le cadre du treizième programme général de travail, 2019-2023 (treizième PGT), y compris un point de la situation actuelle et des projections ;
- une analyse des nouveaux besoins, y compris des changements entraînés par la crise due à la COVID-19, sur la base des informations connues et des enseignements tirés ;
- l'apport de l'OMS, y compris les prestations qui répondent à l'évolution des besoins et des priorités, et la façon dont la performance sera mesurée ;
- un budget conforme aux exigences définies dans le treizième programme général de travail et tenant compte des besoins qui sont apparus depuis l'approbation du budget programme actuel. Le budget sera présenté par bureau et par réalisation ;
- une analyse des besoins de financement satisfaits par les contributions fixées et par les contributions volontaires, sur la base des informations disponibles.

### **ENVELOPPE BUDGÉTAIRE POUR LE BUDGET PROGRAMME 2022-2023**

7. L'avant-projet de budget programme 2022-2023 s'appuie fondamentalement sur l'estimation financière relative au treizième programme général de travail 2019-2023, ci-dessous.<sup>1</sup> Cette estimation prévoyait un budget de base de 4,254 milliards de dollars É.-U. pour 2022-2023, ce qui représente une augmentation de 7,8 % par rapport à 2020-2021.

---

<sup>1</sup> Document EBPBAC28/5 Projet de treizième programme général de travail, 2019-2023 : estimation financière.



8. Dans le cadre de l'élaboration du budget programme, il y a au moins trois séries d'éléments budgétaires supplémentaires dont on sait qu'ils vont augmenter au cours du prochain exercice budgétaire :

- COVID-19** – Évolutions nouvelles et déjà connues dues à la riposte à la COVID-19, par exemple : nouveaux biens mondiaux de santé publique ; éléments du Dispositif pour accélérer l'accès aux outils de lutte contre la COVID-19 (Accélérateur ACT) qui seront intégrés au budget de base ; renforcement et amélioration de la résilience des systèmes de santé ; renforcement des fonctions essentielles de santé publique et de préparation ; modification des plans d'appui aux pays en raison de la COVID-19 ; et renforcement des services essentiels et des programmes de santé publique qui ont été perturbés. À l'issue du premier semestre 2020, le Secrétariat a fait le point sur les ajustements nécessaires pour l'exercice biennal 2020-2021 et au-delà en raison de la crise due à la COVID-19. Il a repéré ce dont l'OMS avait absolument besoin pour maintenir et élargir les services de santé de base dans les situations de crise et les autres situations, et ces ajustements seront pris en compte pour cet élément budgétaire.
- Transformation de l'OMS** – Au cours des trois dernières années, le processus de transformation a donné naissance à plusieurs initiatives qui ont nécessité des ressources supplémentaires, au-delà de l'enveloppe financière approuvée dans le cadre du treizième PGT : la mise en place de la Division des sciences, du système de chaîne d'approvisionnement pour la COVID-19, des éléments de l'Académie de l'OMS, du Programme spécial sur les soins de santé primaires et du Plan d'action mondial pour permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous, ainsi que la poursuite du renforcement des capacités des pays. La mise en œuvre complète de ces initiatives est prévue en 2022-2023 et elle doit donc être chiffrée et budgétisée. Les événements de l'année écoulée soulignent déjà la nécessité de mettre davantage l'accent sur la recherche, l'innovation, les données et la résultologie, et sur le renforcement des fonctions normatives pour que l'OMS reste à la pointe du développement international et renforce son soutien aux pays pour avoir un impact.
- Transition pour la poliomyélite** – Le Secrétariat de l'OMS a commencé à calculer les coûts de l'intégration des fonctions essentielles de santé publique actuellement soutenues par l'Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite dans la plupart des pays en 2022-2023. Le budget de l'OMS relatif à la « transition pour la poliomyélite » en 2022-2023 sera établi sur la base de ce calcul et pourrait différer de celui prévu lors de l'adoption du

treizième programme général de travail. Le nombre définitif de pays dépendra de la stratégie à moyen terme de l'Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite, qui est actuellement examinée par le Conseil de surveillance de la poliomyélite, compte tenu des difficultés financières, de l'augmentation des besoins et des questions programmatiques liées à la COVID-19.

9. Ces éléments supplémentaires, ainsi que les augmentations initialement prévues, seront soigneusement étudiés, hiérarchisés, chiffrés puis examinés pour déterminer s'ils peuvent entrer dans l'augmentation budgétaire prévue de 7,8 %. Les décisions relatives à l'allocation stratégique des volants budgétaires pour la coopération technique au niveau des pays seront également examinées et respectées.

### **FINANCEMENT DU BUDGET PROGRAMME 2022-2023**

10. La résolution WHA73.1 sur la riposte à la COVID-19 préconise de « fournir un financement durable à l'OMS pour qu'elle soit en mesure de répondre pleinement aux besoins en santé publique ».<sup>2</sup>

11. La pandémie de COVID-19 a montré qu'une crise sanitaire mondiale pouvait avoir des conséquences d'une ampleur inimaginable. Selon les estimations, la perte de PIB due à la COVID-19 pourrait atteindre 9000 milliards de dollars É.-U. sur deux ans, soit 375 milliards de dollars É.-U. par mois.<sup>3</sup>

12. L'appel en faveur d'un financement durable qui figure dans la résolution WHA73.1 répond pleinement à la nécessité de disposer à l'avenir d'un financement suffisamment viable pour que le segment de base aide le monde à se préparer à toute crise future et à mettre en place des systèmes de santé qui résistent aux chocs imprévus.

13. Afin de donner suite à cette résolution, des options pour un financement plus durable du budget programme seront proposées pour examen par le Conseil exécutif à sa cent quarante-huitième session. Le treizième programme général de travail a été soutenu par le premier argumentaire d'investissement de l'OMS à l'intention des donateurs et il sera actualisé parallèlement à l'élaboration du budget programme 2022-2023, en particulier pour tenir compte des questions relatives au niveau et à la nature du financement dont l'OMS a besoin à la suite de la pandémie de COVID-19, et après.

### **PROLONGATION DU TREIZIÈME PROGRAMME GÉNÉRAL DE TRAVAIL DE 2023 À 2025**

14. Le treizième programme général de travail prévoit que son application peut être prolongée jusqu'en 2025 afin qu'il soit aligné sur les cycles de planification des Nations Unies.<sup>4</sup> La COVID-19 a donné aux États Membres une raison supplémentaire d'envisager cette prolongation. Comme

<sup>2</sup> Résolution WHA73.1 sur la riposte à la COVID-19, paragraphe 7.15.

<sup>3</sup> <https://www.project-syndicate.org/commentary/covid19-vaccine-global-diversified-portfolio-by-susan-athey-et-al-2020-05?barrier=accesspaylog> et estimation du FMI.

<sup>4</sup> « L'OMS s'est engagée à œuvrer en faveur de la proposition du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de garantir « l'unité d'action des Nations Unies » pour améliorer l'efficacité et l'efficacités des activités opérationnelles au niveau des pays et les aider ainsi à atteindre les ODD. L'OMS participera aux équipes de pays des Nations Unies dans le cadre du système du coordonnateur résident et renforcera leurs capacités en matière de santé, tout en tenant compte de son mandat constitutionnel d'autorité directrice et coordonnatrice, dans le domaine de la santé, des travaux ayant un caractère international. Elle envisage de prolonger, en 2023, sous réserve de progrès satisfaisants, le treizième PGT jusqu'en 2025 en alignant ainsi le cycle de planification stratégique de l'Organisation sur celui de la famille plus large des Nations Unies. »

il a été remarqué lors du Forum politique de haut niveau à l'été 2020, la « Décennie d'action » sur les objectifs de développement durable est devenue une « décennie de reprise ».

15. Les objectifs du triple milliard et les indices sous-jacents sont des jalons importants et utiles pour la réalisation des objectifs de développement durable. Ils ont été fixés par les États Membres dans le treizième programme général de travail et mis en œuvre par le biais du budget programme 2020-2021 et du cadre de résultats. Comme mentionné plus haut, le monde n'était pas en voie d'atteindre les objectifs du triple milliard et les objectifs de développement durable avant la pandémie de COVID-19, qui a bien aggravé la situation.

16. L'orientation stratégique fournie par le treizième programme général de travail sera plus pertinente que jamais après la pandémie de COVID-19, alors que les pays chercheront à se remettre sur la bonne voie pour atteindre les objectifs de développement durable à l'horizon 2030. Toutefois, il faudra plus de temps aux pays pour atteindre les objectifs du triple milliard définis dans le treizième programme général de travail et les cibles associées aux objectifs de développement durable, et pour que le Secrétariat intensifie les initiatives de transformation afin d'aider les pays à y parvenir. Bien que les estimations actuelles ne permettent pas de savoir exactement quelle sera la situation en 2025 par rapport à ces objectifs, les États Membres, avec l'appui du Secrétariat, ont plus de chances d'être en voie d'atteindre les objectifs de développement durable dans cinq ans que dans trois ans. Y parvenir en cinq ans ne dépend pas seulement de ce que l'OMS mesure mais aussi de ce que font les États Membres, le Secrétariat et les partenaires. Compte tenu des conséquences désastreuses de la crise provoquée par la COVID-19, une fenêtre de cinq ans donne à toutes les parties prenantes un délai plus réaliste pour relever le défi, en collaborant.

**Par conséquent, il est proposé que le treizième programme général de travail soit prolongé de deux ans, jusqu'en 2025.**

## **PARTICIPATION DES ÉTATS MEMBRES À L'ÉLABORATION DU BUDGET PROGRAMME**

17. On sait que la crise due à la COVID-19 entraînera une redéfinition des besoins et des priorités dans tous les pays, de ce que le monde demande à l'OMS et de la manière dont l'Organisation pourra répondre à ces attentes à l'avenir. Les États Membres participent à différentes discussions axées sur ces objectifs. La participation des États Membres à l'élaboration du budget programme a deux objectifs essentiels. Le premier est de définir les priorités autour desquelles le budget programme est établi ; ce processus débute normalement dans les pays. Le deuxième est que les États Membres soient à l'origine de l'élaboration du budget programme pour que leurs besoins et leurs priorités soient pris en compte.

18. Il sera toujours nécessaire de collaborer de plusieurs manières avec les États Membres pour que les futurs budgets programmes de l'OMS soient pertinents et répondent à toutes leurs attentes.

19. Certaines de ces consultations seront importantes pour repérer l'évolution des priorités et les domaines essentiels, ce qui contribuera à l'établissement du budget programme. Normalement, le budget programme est établi suivant un processus ascendant qui tient compte des besoins et des priorités de chaque pays. Il se peut que les processus sophistiqués de consultation des pays et de définition des priorités appliqués lors de l'élaboration des budgets programmes précédents ne soient pas applicables dans de nombreuses Régions en raison de la situation provoquée par la COVID-19 et du peu de temps disponible. Par conséquent, une approche stratégique unifiée de haut niveau permettra à toutes les Régions de veiller à ce que les besoins et les priorités des pays soient connus pour l'élaboration du budget programme.

20. Les consultations régionales en 2020 offrent la première occasion de donner aux États Membres un moyen de superviser l'élaboration du budget programme dans le cadre de leurs responsabilités en matière de gouvernance. Le présent rapport vise à éclairer ces consultations. Le Secrétariat utilisera également plusieurs possibilités et moyens de collaborer davantage avec les États Membres à différents moments au cours de l'élaboration du budget programme, comme indiqué ci-dessous. On trouvera à la section suivante des informations plus détaillées sur les étapes de la collaboration avec les États Membres.

- **Réunion du Comité du programme, du budget et de l'administration (21-23 octobre 2020) et reprise de la Soixante-Treizième Assemblée mondiale de la Santé (novembre 2020)**

Au cours de ces réunions, le Secrétariat présentera les progrès réalisés dans l'élaboration du budget programme et abordera de grandes questions touchant au contenu du budget programme. Ces discussions permettront aux États Membres de voir comment le Secrétariat a tenu compte de l'issue des consultations régionales déjà menées et de faire d'autres observations concernant le budget programme 2022-2023 avant qu'il ne soit finalisé en vue d'être soumis au Conseil exécutif.

- **Utilisation de plateformes de consultation régionales**

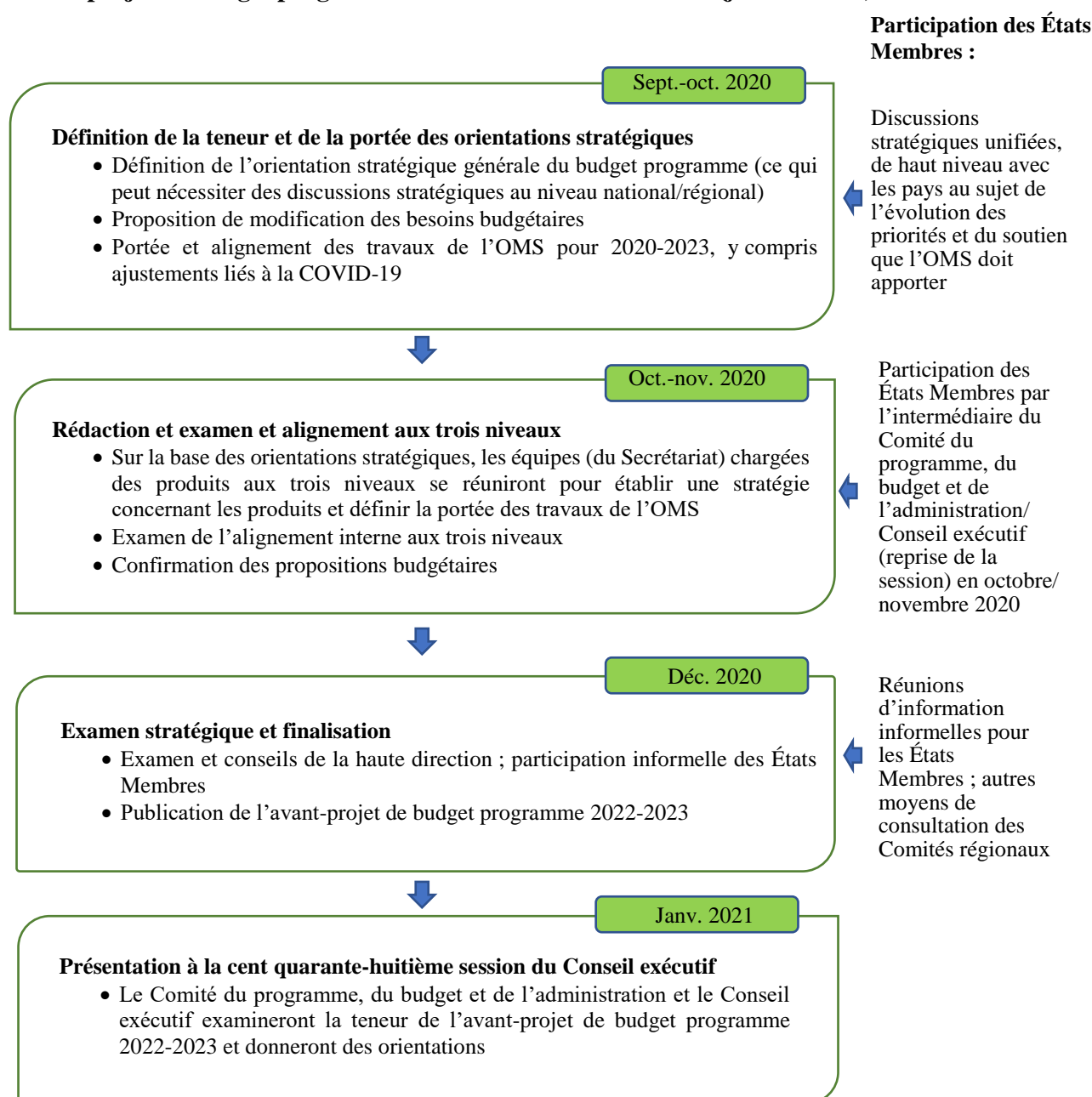
Les Régions utiliseront les plateformes de consultation disponibles pour examiner le projet de budget programme de manière plus approfondie et proposer des orientations au Secrétariat. Ce mécanisme pourrait également permettre d'obtenir des orientations stratégiques supplémentaires sur les besoins, les priorités et les stratégies des Régions, qui seraient utilisées pour élaborer le budget programme.

- **Séances d'information informelles des États Membres par d'autres moyens**

Lors de l'élaboration des budgets programmes précédents, des moyens de consultation supplémentaires moins officiels ont été utilisés, y compris des séances d'information pour les États Membres dans les Régions et à Genève. L'organisation de séances d'information virtuelles pour les États Membres sera très utile pour que ceux-ci participent suffisamment et puissent suivre l'avancement des débats sur l'élaboration du budget programme. Cela pourrait être organisé virtuellement une fois par mois, ou une plateforme de consultation en ligne pourrait être créée.

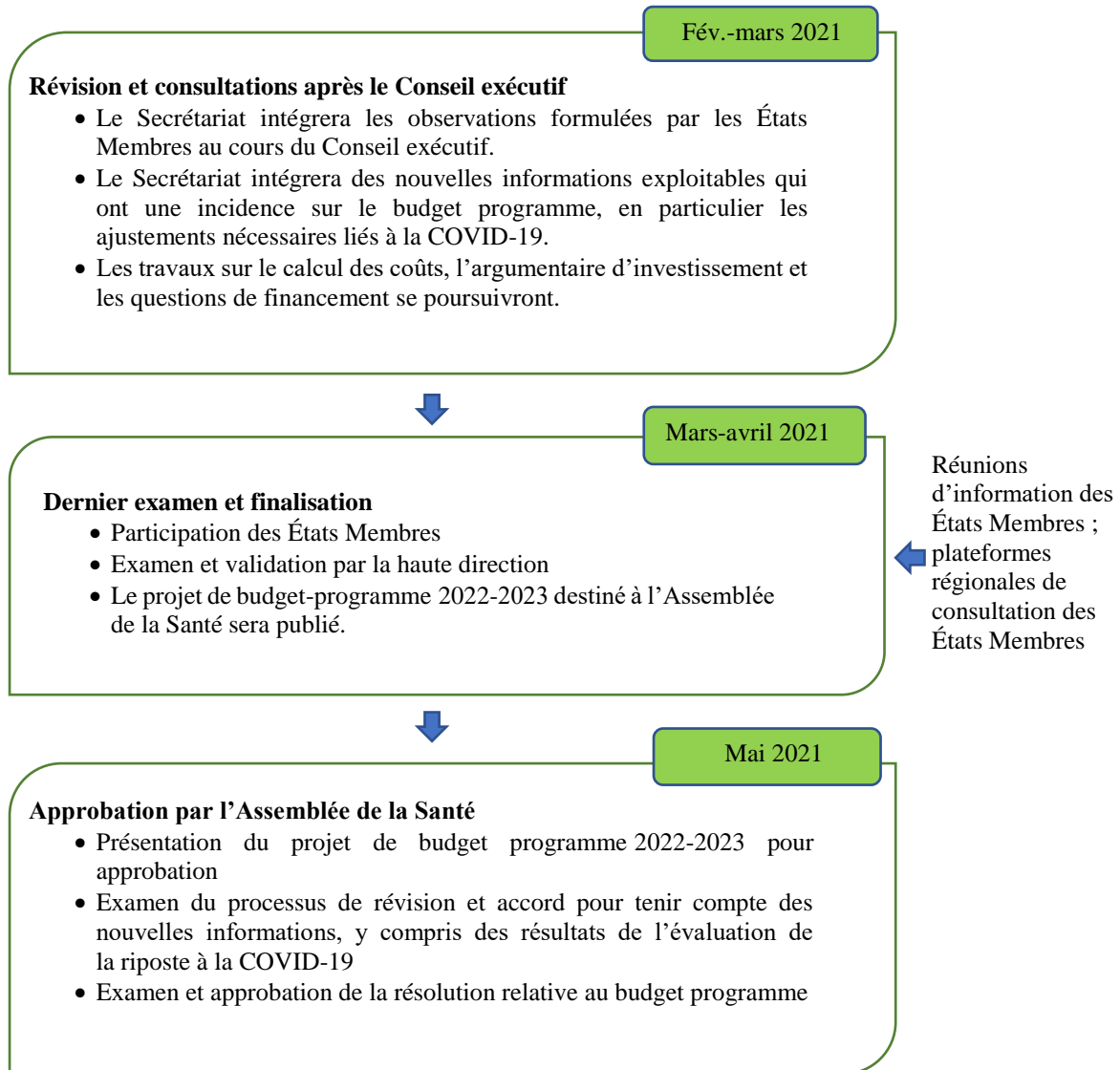
## PRINCIPALES ÉTAPES ET CALENDRIER GÉNÉRAL

### Avant-projet de budget programme destiné au Conseil exécutif (janvier 2021)

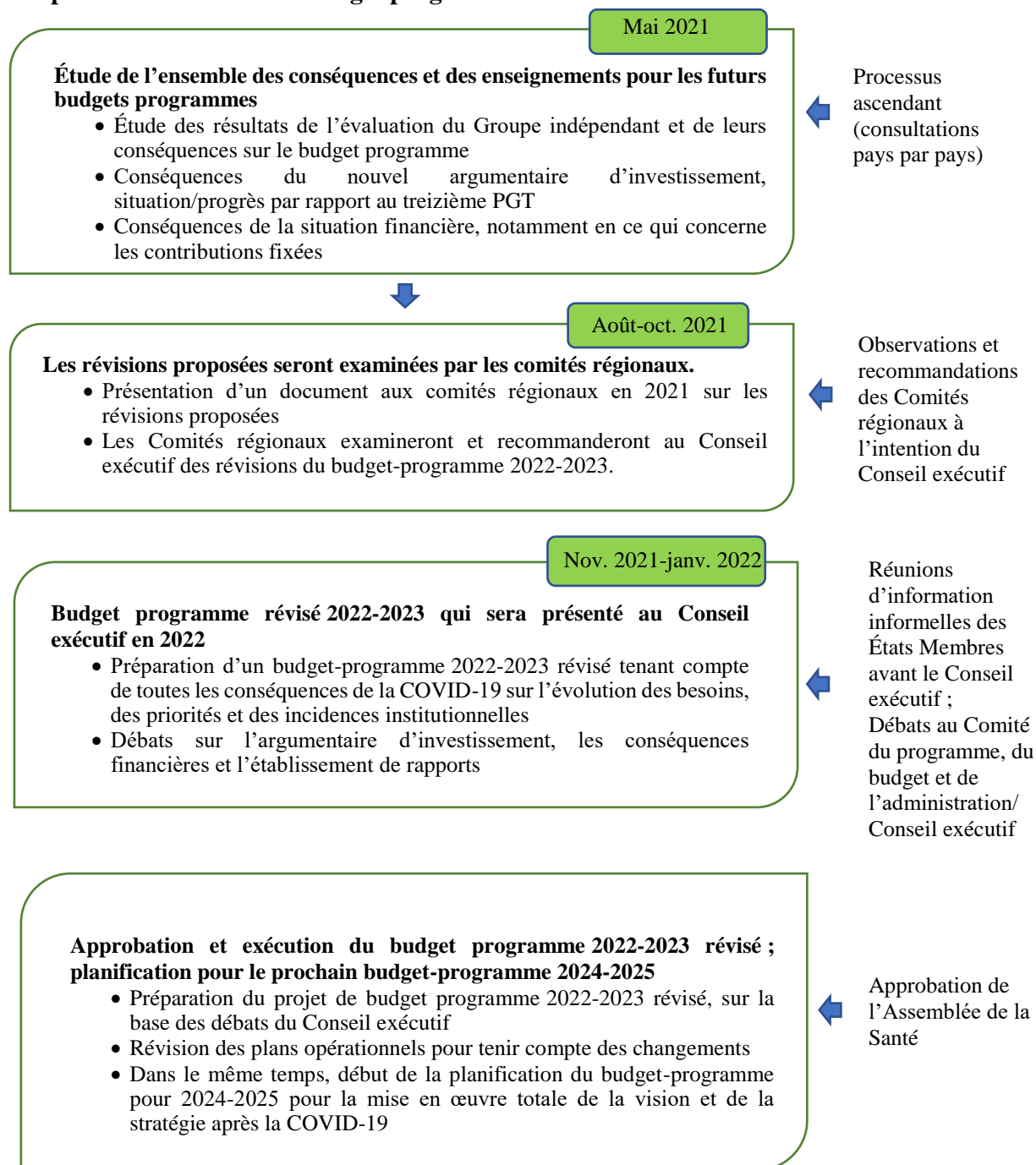




## Présentation de l'avant-projet de budget programme à l'Assemblée de la Santé (mai 2021) pour approbation



## Proposition de révision du budget programme 2022-2023 à mi-exercice



21. Le Comité régional est invité à prendre en considération l'approche proposée dans l'élaboration du budget programme 2020-2023 et à fournir les orientations nécessaires.